sur le cimetière des pompiers à Epinay, il repose dans un bâtiment communal. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux de l'accident où les habitants des localités voisines sont accourus.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 19 juin. — Au début de la séance du Conseil municipal, M. Félix Roussel, président, a prononcé une allocution dans laquelle il déplore, au nom de l'assemblée, les accidents nombreux qui se produisent à chaque départ des courses d'aviateurs, il voudrait que l'organisation de ces épreuves fut entourée de toutes les précautions nécessaires.

Le Conseil a voté une motion saluant les aviateurs tombés pour la science et demandant que l'on prenne des mesures pour éviter les accidents.

LES OBSÈQUES DU LIEUTENANT PRINCETEAU

Paris, 19 juin. — Les obsèques du lieutenant Princeteau auront lieu mercredi à 9 heures 1/2.

On se réunira au Val de Grâce.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Boulogne.

Le groupe de la locomotion aérienne réuni aujourd'hui, à la Chambre, a décidé qu'une délégation du groupe assisterait officiellement aux obsèques.

M. Millevoye a été désigné pour y prendre la parole.

LES OBSÈQUES DE LEMARTIN

Paris, 19 juin. — Les obsèques de Lemartin auront lieu à Dune (Tarn-et-Garonne).

Cependant mercredi matin, un service religieux sera célébré à l'église Saint-Eloi.

L'ÉTAT DU LIEUTENANT GAUBERT

Soissons, 19 juin. — L'état du lieutenant aviateur Gaubert est très satisfaisant. Le docteur qui le soigne assure qu'il sera remis d'ici un mois. Il a quelque espoir de sauver l'œil blessé par quelques éclats de verre de lunette. Le lieutenant Gaubert n'a aucune fracture. Il porte seulement des contusions sur diverses parties du corps.

La petite fleur bleue du docteur Guinard

Paris, 19 juin. — Hier les jeunes quêteuses de la Croix Rouge furent autorisées à parcourir la salle de l'Hôtel-Dieu. Comme elles arrivaient à la salle d'opération où repose le corps du docteur Quinard, la surveillante les appela et leur demanda de faire une prière auprès du corps. Quand elles se relevèrent, une religieuse leur dit : « Vous n'attachez pas une fleur à la poitrine du docteur? — « Oh! nous n'osons pas, répondit l'une d'elles. — « Mais si ; je vous assure que le docteur Guinard aurait été très fier de porter votre petite fleur ». C'est ainsi qu'une quêteuse de la Croix Rouge épingla sur la poitrine du chirurgien, à côté de l'insigne de la Légion d'honneur, la jolie fleur de la Charité.

Ajoutons qu'il a été vendu hier 2.400.000 fleurs.

Chronique électorale

CONSEILS GÉNÉRAUX

Seine. — Dans le canton de Vanves, M. Mayer, radical socialiste, a été élu, au ballottage, par 5.850 voix, contre 2.319 à M. Repiquet, socialiste unifié.

Il s'agissait de remplacer M. Jarrouse, conseiller général, radical socialiste, décédé.

Eure. — Dans le canton de Pont-Audemer, en remplacement de M. Legendre, libéral, décédé, M. Renard, conseiller d'arrondissement, républicain, a été élu par 1.294 voix contre 1.176 à M. Lacatey, libéral.

Finistère. — Dans le canton de Plabennec, M. de Coatpont, libéral, a été élu par 1.605 voix contre 1.400 à M. Le Gall, républicain. Il s'agissait de remplacer M. de Blois, conservateur, décédé.

Cantal. — Dans le canton de Pléaux, M. Dapeyron-Doumis, libéral, a été élu conseiller général, contre MM. Tarrieu, radical-socialiste, et Firmin Fau, socialiste. C'est un siège gagné par les libéraux.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, lundi, 19 juin 1911.

9 h. soir, 17° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.
5 h. soir, 16° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.
9 h. soir, 14° au-dessus de zéro, 756, pluie ou vent.

Mardi, 20 juin 1911.

Minuit, 13° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.
2 h. mat., 13° au-dessus de zéro, 756, pluie ou vent.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le Débat sur la Réforme Électorale

Le contre-projet de M. Breton. — Au nom de la commission, M. Dansette combat ce contre-projet. — Intervention de M. Groussier. — M. Breton retire son contre-projet. — M. Reinach défend le sien, que la Chambre rejette.

Hommage aux victimes de l'aviation. — Pour les victimes des inondations de 1910. - Une motion de M. Georges Berry

Paris, 19 juin.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson en présence d'une trentaine de députés. Il a peu de monde dans les tribunes. MM. Caillaux, Pams et Emile Constans, sont au banc du gouvernement.

Hommage aux victimes de l'Aviation

Le président : J'ai reçu de M. Roulleaux Dugage un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre douloureusement émue par la mort tragique des aviateurs Lemartin, Landren et du lieutenant Princeteau, envoie à ces victimes de la conquête aérienne l'expression de sa reconnaissance et de son admiration et adresse à leurs familles si éprouvées leurs condoléances unanimes ».

M. Pams, ministre de l'Agriculture. — Le gouvernement s'associe à ce projet de résolution.

Le Président : La Chambre s'y associe également à l'unanimité. (Vifs applaudissements.)

Les inondés de 1910

La parole est à M. Berry pour développer une motion relative aux victimes des inondations de 1910.

UNE MOTION DE M. BERRY

M. Caillaux est à son banc. M. Berry expose que les réclamations des inondés se multiplient chaque jour, sans être prise en considération; il rappelle que les victimes de 1910 n'obtinrent tant pour Paris que pour la France, qu'une somme insuffisante. L'orateur cite quelques cas particulièrement intéressants de gens sans capacités pour payer leurs impositions et menacés d'être saisis.

M. Caillaux. — Le 27 février 1910, la Chambre invitait le gouvernement à accorder des dégrèvements dans la plus large mesure aux victimes des inondations. Les motions n'ont, vous le savez, qu'un caractère indicatif et ne modifient pas la loi. Or, il existe une procédure en pareil cas; il y a des jugements et le gouvernement est obligé de s'y conformer. 45.000 demandes de dégrèvement ont été admises pour Paris et la Seine, représentant un total de 2 millions. Je refuse la discussion immédiate de la proposition, parce que je ne veux pas promettre ce qu'il serait impossible de tenir. Céder aux suggestions de M. Berry, ce serait donner une prime à des agitations politiques. (Bruit. Exclamations. Protestations à droite et au centre.)

M. Lebocq. — Je demande la parole. Je proteste. (Bruit.)

M. Caillaux. — Je ne permets pas... Laissez-moi parler. Je ne dis pas qu'il n'y ait qu'une agitation politique parmi les réclamants...

M. Delahaye. — Mais quand même, ce serait leur droit.

M. Caillaux. — ... mais j'affirme que la politique a fini par s'y glisser un peu. Je déclare que je suis disposé à accorder de nouveaux délais aux petits contribuables, mais je n'irai pas plus loin.

M. Auariot. — Je proteste contre l'accusation de manœuvres politiques portée par M. Caillaux contre les signataires de la proposition en faveur des victimes des inondations.

M. Caillaux. — Vous parlez du député de Paris.

M. Beauregard. — Le ministre a tort de mettre en opposition Paris et la province.

M. Caillaux. — J'ai simplement fait remarquer les sacrifices faits en faveur de la ville de Paris en comparaison de ceux consentis à des départements agricoles, une année surtout où ceux-ci eurent fort à souffrir des intempéries et de l'insuffisance des récoltes. N'était-ce pas son devoir? (Vifs applaudissements sur quelques bancs.)

M. Beauregard. — Soit; en tout cas, en une affaire si grave, de telles oppositions n'ont que faire. (Applaudissements au centre.) Il y a des gens intéressants malheureux et tout est là.

L'urgence en faveur de la proposition n'est pas contestée. La discussion générale est close.

M. Brisson. — Je mets aux voix la discussion immédiate.

M. Caillaux. — Le gouvernement la combat formellement; il lui serait impossible d'assurer le recouvrement de l'impôt s'il était mis en demeure brusquement d'accorder de pareils dégrèvements.

La discussion immédiate est repoussée par 357 voix contre 209.

La Chambre adopte ensuite le projet de loi relatif à la désaffectation des Pins (Nouvelle-Calédonie), comme lieu de déportation simple.

LE PARTAGE DES TERRES VAINES

Le projet prorogeant pour dix ans la loi du 6 décembre 1850 relative à la procédure du partage des terres vaines ou vagues dans les cinq départements composant l'ancienne province de Bretagne est adopté.

La Réforme électorale

La Chambre reprend la suite de la discussion de la R. P. devant une salle passablement pleine et très attentive.

Le président. — Je rappelle que la Chambre a décidé dans une précédente séance de passer à la discussion des articles. Sur l'article 1er il y a plusieurs contre-projets.

UN CONTRE-PROJET de M. BEAUQUIER

M. Beauquier développe un contre-projet créant 25 circonscriptions électorales dans chacune desquelles l'élection aurait lieu au scrutin de liste.

M. Groussier, *rapporteur*. — M. Beauquier n'indique pas quelles seraient les bases de sa division de la France, en 25 régions; d'autre part, la majorité relative, dangereuse dans toutes les élections, l'est davantage lorsqu'il s'agit d'élire 15 députés dans une région. Ce système a l'inconvénient de pousser aux coalitions, au lieu de les diminuer. Je demande à la Chambre de repousser le contre-projet, si M. Beauquier ne consent pas à le retirer. (Applaudissements.)

M. Beauquier. — Je retire mon contre-projet. (Exclamations et rires.)

M. BRETON DEFEND SON CONTRE-PROJET

M. Breton monte à la tribune et développe son contre-projet.

M. Breton. — Mon contre-projet a pour but de remédier aux vices de notre régime électoral. Dans la pratique, le système de la Commission donnerait des résultats moins exactement proportionnels que le système actuel avec ses défectuosités. Si des trafics scandaleux peuvent parfois se produire, avec le système majoritaire, encore faut-il que les électeurs s'y prêtent. Avec la proportionnelle, ce genre d'opérations serait singulièrement facilité, car il sera aisé à qui possède le nécessaire de trouver place sur une liste qui aura droit à un siège.

Ce sont les proportionnalistes qui ont voulu ces alliances et qui en ont profité. (Applaudissements à gauche).

L'amiral Bienaimé. — Ce sont des alliances loyales.

M. Dansette. — Elles se généraliseront, grâce au scrutin d'arrondissement que vous voulez aggraver. (Applaudissements.)

M. Breton. — Il n'y a qu'une réponse à faire à tels arguments, c'est de rejeter la proportionnelle. (Applaudissements à gauche.)

M. Buisson, *président de la Commission*. — M. Charles Benoist, qu'un certain nombre de républicains de gauche et de socialistes ont suivi, a déclaré que la campagne n'avait et n'aurait jamais rien qui, de près ou de loin, puisse prendre le caractère d'une action électorale. Dans toutes les réunions où les proportionnalistes représentant des opinions adverses se sont rencontrés, ils ont pris soin de déclarer qu'ils étaient plus que jamais en lutte les uns contre les autres, sauf sur un point : le respect de la probité arithmétique et politique en matière électorale. Quand on parle d'alliances louches et coupables, le reproche ne saurait atteindre ceux qui se sont déclarés avant tout partisans de l'équité et de la justice. (Applaudissements.)

M. de Lamoche-Vernet. — On n'est servi de votre nom contre vos meilleurs amis.

M. Buisson. — J'ai bien été affiché contre moi-même. (Rires.)

M. Breton termine aux applaudissements de ses amis, en faisant l'apologie du scrutin d'arrondissement et en préconisant la péréquation des circonscriptions et la suppression du deuxième tour de scrutin.

M. DANSETTE COMBAT LE CONTRE PROJET

M. Dansette monte à la tribune pour combattre le contre-projet, au nom de la Commission.

M. Dansette. — J'éviterai toute gaudriole étrangère au débat. Nous sommes d'accord sur un point. La péréquation des circonscriptions, l'inégalité des colléges électoraux, constitue pour les populations du Nord une iniquité monstrueuse. Si nous avions autant de députés que les Basses-Alpes nous ne serions pas ici 25 mais plus de 60. (Très bien, très bien sur plusieurs bancs.) J'admire, M. Breton, que vous soyez conquis à cette juste réforme, mais laissez-moi vous le dire, vous enfoncez une porte ouverte, car le projet de la Commission réalise à merveille cette réforme si désirée. La représentation proportionnelle est implicitement comprise dans la R. P. et le projet de la Commission fait donc d'une pierre deux coups. C'est la supériorité qu'il a sur le vôtre. La R. P. que vous offrez est donc un emprunt. C'est un démarquage de notre projet. (Très bien, très bien sur divers bancs.) La seule inégalité de votre proposition, c'est une aggravation machiavélique du scrutin uninominal majoritaire; ce scrutin que nous croyions mort, vous le ressuscitez, avec un serum douteux; vous l'habillez de vêtements tirés de notre vestiaire, c'est du décrochez-moi ça. (Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Vous supprimez le second tour de scrutin. Le premier tour devient un tour unique et vous faites intervenir dans ce scrutin uninominal l'apparentement. Deux ou trois candidats s'associent et reportent réciproquement leurs voix et alors que se passe-t-il? L'électeur ne sachant pas quel est celui des candidats apparentés qui l'emportera, se trouve destitué de son libre choix de ses droits civiques. Ayant voté pour Paul, c'est Pierre qu'il a fait élire. C'est une conception étrange de l'électorat, car le bulletin, en cours de route, est modifié à l'insu de l'électeur dans le secret de l'urne. C'est la substitution de la volonté d'autrui à la volonté individuelle. (Applaudissements.)

M. Breton. — Vous faites le procès de l'apparentement, vous condamnez l'œuvre de la Commission!

M. Dansette. — Pardon, cette conséquence de l'apparentement ne se produit, dans le projet de loi, que pour l'infime minorité des sièges, pour le reste, après une première répartition pour laquelle l'électeur a conservé l'entière souveraineté de ses suffrages. (Très bien, très bien et applaudissements sur les bancs proportionnalistes.) Je dis que vous aggravez le scrutin uninominal majoritaire et que les coalitions que vous croyez supprimer, vous les provoquez à plaisir. Et c'est cela que vous avez trouvé pour fixer les conditions dans lesquelles se manifesteront désormais les aspirations de la démocratie. Vous l'étouffez, vous l'embastillez dans les barreaux du scrutin uninominal majoritaire, aggravé par les désistements préventifs et vous édifiez le triomphe de l'élu qui sera le représentant d'une minorité sur les ruines du droit populaire. (Très bien, très bien.) Vous dénoncez les coalitions. Faites la R. P., elles disparaîtront. *Le Temps* disait, à propos de l'élection de Thiers, que la conclusion de ce scrutin où un socialiste unifié a remplacé un radical, c'était la proportionnelle. Au lieu de cette conclusion, vous nous laissez le scrutin uninominal majoritaire. Attendez-vous aux pires mécomptes. Vous ne voyez donc pas que la proportionnelle entrevue par les électeurs, comme le statut du suffrage universel, peut devenir le drapeau préféré des coalitions et alors que deviendrez-vous, messieurs de la majorité? (Rires et applaudissements.) Votre projet, vos efforts, vos combinaisons prouvent qu'on ne peut transformer le scrutin uninominal majoritaire sans le rendre plus odieux, plus dommageable à votre domination elle-même et qu'on peut dire de lui qu'il est de ces institutions auxquelles on ne peut toucher que pour les abolir sans retour. (Vifs applaudissements.)

L'orateur en revenant à sa place est vivement félicité par ses collègues.

M. GROUSSIER CONTRE LE PROJET BRETON

M. Groussier vient à son tour combattre le contre-projet Breton.

M. Groussier. — Entre l'apparentement de M. Breton et celui de la Commission, il n'y a pas une différence de nature, mais de mesure. Il fonctionne moins dans le système de la Commission. Le projet de la Commission supprime le principal argument formulé contre la R. P., puisque dans le système de M. Breton ce ne sera pas toujours le candidat qui aura le plus de voix qui sera élu. (Applaudissements). Le grave danger du système de M. Breton, c'est le rôle que jouera l'arbitraire dans le découpage des circonscriptions. (Très bien!) En votant le contre-projet de M. Breton, on voterait le principe majoritaire et le scrutin uninominal. C'est ce système que M. Combes a formellement condamné dans son discours de Rochefort. (Applaudissements). Sur l'article 1er, on discutera la question du scrutin de liste. En attendant, je demande à la Chambre de condamner le contre-projet de M. Breton. (Vifs applaudissements.)

M. MILLEVOYE

M. Millevoye. — Le contre-projet de M. Breton a l'inconvénient d'ouvrir la voie des amendements, c'est-à-dire la lutte par le petit côté. Nous devons nous en tenir à la bataille d'idées qui a été engagée dans le pays. La Commission a ouvert elle-même la porte, car son projet n'est qu'un amendement. (Exclamations). Ce n'est pas là la proportionnelle que j'ai soutenue avec M. Benoist. (Réclamations sur divers bancs.) Les parlementaires donnent au pays un étrange spectacle qui n'est pas fait pour déplaire aux révisionnistes constitutionnels. (Exclamations.) On ne parle que de mares stagnantes, de pourriture parlementaire et d'impuissance. Il est bon que le pays entende ce langage. Pour sortir de cette situation, il faut une réforme électorale complète, intégrale; ce n'est pas avec des expédients qu'on mettra fin à l'impuissance parlementaire. (Applaudissements).

M. Breton. — Je n'insiste pas pour que la Chambre se prononce sur mon contre-projet et je le retire. (Exclamations). Quand les divers projets auront été exposés, la Chambre verra qu'elle ne peut pas voter une réforme électorale antirépublicaine. C'est alors qu'elle pourra se prononcer utilement sur le contre-projet. (Murmures; applaudissements à gauche.)

M. Bonnefous. — Je tiens à constater que la Chambre a consacré une grande partie de la séance à discuter deux contre-projets qui ont été ensuite retirés. (Applaudissements).

M. TH. REINACH DEVELOPPE SON CONTRE-PROJET

M. Th. Reinach développe un contre-projet dont l'article 1er est ainsi conçu :

Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste par circonscription à raison de 1 député par 80.000 habitants de nationalité française ou fraction de 40.000 en sus.

M. Th. Reinach. — Si le scrutin d'arrondissement fonctionne mal, la faute en est plutôt aux hommes qu'à l'institution. Je suis partisan de l'élargissement du suffrage universel, parce que c'est une condition nécessaire pour opérer les grandes réformes administratives. Le scrutin de liste pur et simple aurait pour résultat l'écrasement des minorités régionales. D'autre part, la R. P. suppose des partis organisés, ce qui n'est pas.

Je préconise l'adoption du scrutin de liste avec vote limité. Dans ce système, l'électeur n'aurait le droit d'inscrire sur son bulletin qu'un nombre de noms inférieur de 1 ou 2 unités au nombre des députés à élire. Je me déclare partisan du scrutin de ballottage qui est un élément de moralité et de courtoisie dans les luttes politiques. J'estime aussi que la minorité ne doit avoir de siège réservé que dans le cas où le candidat a obtenu un nombre de voix égal au quart des votants.

Le scrutin que je propose a fait ses preuves, en Espagne et en Italie. Il faut corriger le système représentatif par le referendum et le régime parlementaire par la décentralisation administrative. Si on ne le faisait pas, on préparerait le lit de la dictature. (Applaudissements à gauche.)

M. Groussier. — La Commission repousse le contre-projet. Par suite de combinaisons diverses, il arriverait que les minorités ne seraient pas représentées, même si elles obtenaient près de la moitié des voix. La seule chose qu'on puisse faire de ce système, c'est de lui donner une place d'honneur dans le musée des antiques de la proportionnelle. (Applaudissements.)

Par 507 voix contre 3 le contre-projet est repoussé.

Mardi, séance à deux heures.

La séance est levée à sept heures moins cinq.

SÉNAT

Lundi, 19 juin 1911

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 40. M. Jean Dupuy, vice-président, préside.

Les Accidents d'Aviation

UNE INTERPELLATION

M. Gaudin de Villaine. Quelles mesures compte prendre le ministre de la Guerre pour interdire aux officiers de prendre part à des concours d'aviation qui sont de véritables entreprises commerciales. Hier encore un officier a été victime d'un accident mortel. La hardiesse et la bravoure de nos officiers aviateurs est connue et admirée de tous, mais ils doivent réserver l'emploi pour les exercices d'aviation militaire.

M. Waddington, *rapporteur*. — Samedi dernier, on a cité à la tribune les noms des officiers aviateurs qui ont été victimes de leur courage. Il faut maintenant y en ajouter un autre, celui du lieutenant Princeteau qui a succombé hier à un épouvantable accident. Le lieutenant Princeteau ne prenait part à aucune entreprise commerciale, il était en service commandé. Je rends hommage aux deux aviateurs qui ont trouvé la mort en même temps que le lieutenant Princeteau et je demande qu'on recherche quelles mesures on pourrait prendre pour réduire autant que possible le nombre des accidents.

A la demande de M. le Provost de Launay, la demande est transformée en interpellation.

M. le Provost de Launay. — Le Sénat a applaudi, il y a quelques années lorsque j'ai protesté contre une course folle d'automobiles. J'estime qu'il est du devoir du Gouvernement de ne plus se prêter à des manifestations de ce genre et de ne pas chercher à faire de la réclame commerciale aux uns et aux autres.

Après une réponse du général Goiran, ministre de la Guerre, et du général Roques, inspecteur des services aéronautiques militaires, qui déclarent qu'en principe les officiers ne prennent pas part aux courses du genre de celles d'hier, et qu'en tout cas, toutes les précautions avaient été prises pour le fonctionnement de l'appareil du lieutenant Princeteau, l'incident est clos.

Le Budget de la Guerre

LA QUESTION DU GÉNÉRALISSIME

On examine les chapitres du budget de la Guerre.

M. de Trévenedu demande au ministre de la Guerre quelle est son opinion sur le haut commandement et comment il conçoit le rôle du généralissime.

Le Général Goiran. — En réalité, il n'y a pas de généralissime, il n'y a qu'un vice-président du conseil supérieur de la guerre. En cas de guerre il n'y aurait pas un commandement unique de toutes les armées. Commander l'ensemble des armées françaises est une tâche qui dépasse les forces d'un seul homme. Napoléon l'a fait et il a laissé la France plus petite et plus faible qu'il ne l'avait reçu. L'armée n'a qu'un chef, le chef de l'Etat. En cas de guerre, les décisions sur le mouvement d'ensemble des armées seraient prises par le gouvernement tout entier. Pour ma part, je n'accepterai jamais que l'armée française soit commandée par un seul homme.

M. de Trévenedu revient à la charge et se plaint qu'il n'y ait pas chez nous unité de doctrine.

Après quelques mots du général Goiran qui déclare que comme membre du gouvernement, il est tenu à une grande réserve de langage, le Sénat adopte les 13 premiers chapitres. Après observations de MM. Cachet, Chapuis, Labbe, Le Provost de Launay, de Lamarzelle, Gaudin de Villaine et Téral, la séance est levée à midi 5 et renvoyée à cet après-midi 2 heures 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à deux heures cinquante.

M. Antonin Dubost préside.

M. Siegfried dépose sur le bureau du Sénat le rapport de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Delahaye proteste contre le maintien du général de réserve Carrier au commandement militaire du Sénat. Ce poste devrait revenir à un colonel en activité.

M. Dubost revendique toute la responsabilité de ce maintien en fonction d'un officier qui a toute sa confiance. Il ajoute d'ailleurs que le général Carrier va bientôt prendre sa retraite.

L'incident est clos.

Le chapitre 6 du budget de la guerre est adopté. Les chapitres 14 à 16 sont votés sans débat.

Le comte d'Alsace s'étonne que le 20e corps n'ait pas d'escadron du train.

Le général Langlois demande que la situation des éleveurs soit améliorée en relevant les prix d'achat.

Le général Goiran approuve ces observations.

Sur la question du couchage des troupes, M. Delahaye se plaint que le nouveau régime des literies ne procure pas les économies attendues. Le rapporteur dit que le régime de l'Etat industriel doit être l'exception.

M. Labbe demande la création de dépôts de convalescence comme en Allemagne et propose d'utiliser à cet effet le grand séminaire de Seez et celui de la Côte St-André.

Le général Goiran déclare qu'il s'agit là d'une question d'argent et qu'il l'étudiera. Il fait une réponse identique à M. Le Provost de Launay qui se plaint que les secours aux veuves et orphelins ne soient plus accordés que tous les 16 ou 17 mois, au lieu de tous les 12 mois.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin et la séance est levée à 7 h. 15.

LE COURONNEMENT du Roi d'Angleterre

DÉPART DES MISSIONS FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRES

Paris, 19 juin. — La mission française chargée de représenter le gouvernement de la République aux fêtes du couronnement a quitté Paris ce matin, à 9 h. 50, par la gare du Nord.

Dans le même train ont pris place les missions chargées de représenter l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Russie, la Grèce, la Turquie, la Perse, la Serbie et le Monténégro, dont les représentants étaient depuis quelques jours à Paris.

Tous ces personnages à leur arrivée à Calais, ont pris place à bord du yacht royal « Alexandra ». Ils ont été salués par les autorités.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Le Circuit Européen

GAGET FAIT UNE CHUTE

Mézières, 19 juin. — Gaget qui, en atterrissant, ce matin, près de Mohon, avait détérioré le train d'atterrissage de son appareil, comptait repartir après avoir fait la réparation nécessaire. La pluie et le vent empêchèrent son départ dans l'après-midi, et l'appareil fut conduit à bras sur le terrain d'aviation de Villers.

Vers sept heures, ce soir, Gaget voyant que le temps était calme, voulut prendre le départ. Deux fois l'appareil ne put s'élever. Une troisième tentative eut plus de succès et l'appareil tournait en cercle. Gaget fit plusieurs évolutions à une faible hauteur. Il était à une trentaine de mètres, quand subitement son monoplan se retourna et tomba sur le sol la queue en haut. On se porta au secours de l'aviateur, qui se plaignait de douleurs aux jambes. Il a été transporté à l'hospice de Mézières.

Trois docteurs appelés, l'examinèrent et ne trouvèrent aucune lésion à la poitrine ; ils constatèrent simplement des luxations au genou droit et à la cheville gauche. Gaget fit preuve d'un grand sang-froid, il demanda que l'on rassura sa mère et exprima le regret d'être contraint d'abandonner la course, tout en se montrant heureux d'avoir échappé au danger.

NOUVELLE ARRIVEE A LIEGE

Liége, 19 juin. — Train qui avait quitté Reims, à 5 heures et demie du soir, est arrivé à Liége à 8 h. 13 m. 54 s. ayant accompli le parcours Paris-Liége en 36 heures 53 minutes. L'aviateur qui n'avait pas aperçu le champ d'aviation par suite des nuages avait dû atterrir à Montegnie, près de Liége où il avait demandé sa route.

LA SITUATION

Paris, 19 juin. — A la fin de cette journée, la situation des aviateurs ayant pris part à l'épreuve Paris-Reims-Liége, s'établit comme suit :

Sont à Liége, dans leur ordre de classement officiel :

Vidart, Védrines, Weymann, Beaumont, Barra, Duval, Garros, Renaux, qui ont atterri la première journée.

Kimmerling, Tabuteau, Prévost, Wynmalen, Amérigo, Bathiat, Gibert Verrept, Le Lasseur et Train, qui ont atterri la deuxième journée, soit 18 aviateurs classés pour cette étape qui prenait fin ce soir.

Les retardataires se trouvaient : Contenet, à 10 kilomètres de l'aérodrome de Liége; Molla, à Chevreau, où son appareil est brisé; Bodda à Danvillers (Meuse); comte d'Hespel et Valentine à Reims; Pascal au camp de Châlons.

LES AVIATEURS REÇUS A L'HOTEL DE VILLE DE LIEGE

Liége, 19 juin. — Une brillante réception a été organisée ce soir à l'Hôtel de Ville, en l'honneur des aviateurs. Parmi les assistants on remarquait de nombreux représentants de la colonie française à Liége. Le bourgmestre a rendu hommage à la mémoire des aviateurs disparus; il a rappelé les exploits des triomphateurs des grandes randonnées européennes et a souhaité la bienvenue aux aviateurs présents. Il a terminé en portant un toast à la France, toast qui a été salué d'une longue ovation.

Le président de l'Aéro-Club de Liége a fait des vœux pour que les aviateurs accomplissent heureusement le complément de leur voyage.

Le consul de France a remercié au nom du gouvernement français les aviateurs et les membres de la colonie française. Il a également rendu hommage aux hommes qui sont morts dans cette épreuve, luttant contre les éléments pour montrer les progrès d'une science et d'une industrie française.

M. Bousquet, au nom des anciens militaires français, a remis des médailles à Vidart, à Védrines et à Beaumont.

SIMPLE HEROS

On télégraphie de Douai que le lieutenant Ludman, chef du centre d'aviation militaire de Douai, parti dimanche matin pour Reims sur son biplan Bréguet, a atterri normalement dans les environs du Catelet (Aisne), par suite d'une panne de moteur. Son voyage a été l'occasion d'un incident qui mérite d'être relaté. Passant au-dessus de Cambrai, vers quatre heures et demie du matin, à 600 mètres d'altitude, le sapeur Deville, que le lieutenant Ludman avait emmené comme passager, aperçut qu'une attache du moteur s'était desserrée et que la magnéto ne fonctionnait pas normalement. Il fit des signes à l'officier, qui coupa l'allumage pour mieux entendre les avertissements de son sapeur.

Le lieutenant, espérant que l'appareil pourrait atteindre Reims, remit l'hélice en marche, mais le desserrage s'accentua. L'instant devint réellement critique. Le sapeur Deville prévint le lieutenant, qui se décida alors à s'approcher du sol.

Pendant ces longues minutes d'effroyable danger, le sapeur écrivait sur son calepin : « Si nous tombons, on saura que la chute a été produite par le desserrage d'une attache du moteur et par le mauvais fonctionnement de la magnéto, et qu'il n'y a aucune faute dans le réglage et dans la conduite de l'appareil. » Ainsi, sans souci de la mort menaçante, ce simple héros ne pensait qu'à dégager la responsabilité de pilote de son officier.

LA COURSE ROME-TURIN

L'ÉTAT DE L'AVIATEUR FREY

Rossiglione, 19 juin. — Frey a été opéré heureusement ce matin, par les docteurs Bazzoschi, médecin militaire; Bellati et Massioli. La position du maxillaire ayant été radiographiée, la suture a été parfaitement faite de façon à garantir le fonctionnement normal.

A midi, Mme Frey, mère de l'aviateur, est arrivée. Sa rencontre avec son fils a été impressionnante. Mme Frey a été conduite au chevet de son fils par la femme de celui-ci. L'une et l'autre étaient profondément émues.

Elles se sont mises à pleurer en apercevant l'aviateur. Les assistants émus, ne purent retenir leurs larmes. Les habitants de Rossiglione avaient préparé un touchant accueil aux deux femmes. De grandes affiches couvraient les murs des maisons portant en gros caractères : Vive la France! Vive Frey! Vive la mère de Frey!

AU MAROC

Le retour du général Moinier à Fez

Fez, 15 juin. — A son arrivée à Fez, le général Moinier escorté d'un peloton du 1er chasseurs d'Afrique s'est rendu directement au Palais du Sultan. Le général Moinier fut reçu par Moulaï Hafid qu'il invite à s'asseoir auprès de lui. L'officier interprète Oillier traduisit la conversation qui a eu lieu entre le sultan et le général et qui a porté sur les derniers événements dont le général Moinier a fait le récit.

Dans cet entretien la question de la présence des Espagnols à Larache a été également abordée, mais on ignore encore actuellement quelles paroles ont été échangées. Dans l'état-major on estime que le repos des troupes à Fez ne saurait durer plus de quatre jours, après lequel le général Moinier se dirigera sur Sefrou et la casbah des Hadjeb, centre le plus important des Beni M'tir.

LE CHOLÉRA EN ITALIE

LE FLEAU PREND DE L'EXTENSION

Paris, 19 juin. — Une lettre de Rome à l'« Agence Havas », datée du 16 juin, dit que depuis la fin du mois de mai, les rapports du consul se préoccupent de certains cas de choléra qui se seraient produits, assure-t-on, dans l'Italie méridionale, à Naples notamment, dans les Pouilles et en Sicile.

A Rome, ajoute la lettre, la rumeur publique a signalé également quelques cas. Cet après-midi, le premier cas de choléra asiatique semble avoir été constaté à Rome, chez une jeune Américaine arrivée de Naples. Elle a été transportée immédiatement au lazaret de Laventin, et la pension où elle était descendue va être désinfectée. La censure arrête non seulement toutes les nouvelles concernant cette question, mais aussi les informations signalant les mesures prises à Naples et à Palerme.

On déclare dénuée de fondement la nouvelle publiée par un journal du soir, d'après laquelle une conversation aurait eu lieu entre M. Giolitti et le directeur de l'hygiène publique afin de prendre de graves mesures pour la lutte contre le choléra dans quelques villes du royaume.

Contre M. Lépine

DEUX PROPOSITIONS. — LES PRÉOCCUPATIONS DE M. MONIS

Paris, 19 juin. — M. Monis est très préoccupé des deux propositions déposées par MM. Peyrissoud et Rouanet dans le but de rendre incompatibles les fonctions de préfet de police et celles d'administrateur de sociétés financières.

On sait que la discussion de ces deux interpellations a été fixée à demain au début de la séance. Or, le président du Conseil serait très désireux de la voir ajournée. Il fait dire qu'il pourra sans doute venir à la Chambre avant la fin de la session et qu'on pourrait attendre ce moment pour ouvrir ce débat. Il voudrait aussi, assure-t-on, que la question reçut une solution d'ensemble par le vote du projet sur le statut des fonctionnaires.

Dans ces conditions, M. Emile Constant, sous-secrétaire d'Etat, demandera à M. Peyrissoud d'ajourner le dépôt de son projet de résolution. Quant à la proposition de loi de M. Rouanet, elle suivrait la filière habituelle et serait renvoyée à la commission d'administration générale.

La Grève Maritime Internationale

EN ANGLETERRE

Londres, 19 juin. — Le syndicat des gens de mer annonce que par suite de l'absence d'équipages, plus de 180 navires anglais sont en panne dans les eaux du Royaume-Uni.

A Liverpool de nombreux stéwards ont adhéré à la grève.

EN BELGIQUE

Anvers, 19 juin. — Les steamers Marnyck, Lys et Loire ont trouvé des équipages complets. Les grévistes cherchent à entraîner dans le mouvement les ouvriers chargeurs de charbon.

LES JOURNAUX DE PARIS de mardi matin

Paris, mardi 20 juin 1911.

LA QUESTION DU GÉNÉRALISSIME

De la République Française :

« Ainsi, c'est le Conseil des ministres qui commanderait l'armée française. Résurrection inouïe du fameux conseil Aulique qui a valu à l'Autriche tant de désastres en paralysant son unique général digne de ce titre, l'archiduc Charles. Après l'anarchie gouvernementale du temps de paix, nous connaîtrions l'anarchie stratégique sur l'échiquier des champs de bataille. »

LA RÉFORME ÉLECTORALE

De l'Autorité :

« Jamais l'impuissance et l'anarchie ne furent plus manifestes. La Chambre est incapable de faire aboutir la réforme électorale. Aujourd'hui la Chambre veut bien remplacer le mode de scrutin, mais à condition que les députés actuels ne soient pas changés et que tous soient réélus. La faillite du régime est complète. »

De l'Action :

« M. Monis refera sur la réforme électorale le coup qui lui a réussi sur les délimitations. Pour cela, le président du Conseil a ignoré le scrutin de la Gironde : que dis-je, il l'a désavoué. Pour cela le président du Conseil du 20 juin ignorera le président du Conseil du 20 mars et au besoin M. Monis d'aujourd'hui désavouera M. Monis d'hier. Une telle méthode de gouvernement républicain est d'une simplicité extrême, un véritable œuf de Christophe Colomb, il ne s'agissait que de le fendre. »

JEANNE D'ARC

Du Gaulois :

« En Angleterre, on parle avec une respectueuse admiration de Jeanne d'Arc. En France, on arrête les « camelots du roi » qui veulent manifester en son honneur. Le souvenir de Napoléon est respecté par tous les vrais soldats de tous les pays, sans en excepter l'Allemagne. En France, le ministre de la guerre déboulonne la colonne vendométriste, émule de M. Courbet. »

Nouvelles Régionales

TROIS PERSONNES ASPHYXIÉES DANS UNE CITERNE A MAROILLES

François Bracelet, cultivateur, était occupé à vider avec quelques ouvriers, une citerne à purin. Emile Viteus voulut descendre dans la fosse vers la fin de l'opération pour la nettoyer. Au bout de quelques instants il fut pris d'un commencement d'asphyxie et tomba. Son patron, François Bracelet, qui voulait le retirer, tomba la tête en avant sur le premier. Le gendre de M. Bracelet, Casimir Broutin, en voulant se porter au secours des deux victimes, fut obligé de remonter. Enfin, on parvint à retirer les deux malheureux de la citerne. M. Bracelet fut rappelé assez facilement à la vie, mais Viteus, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, est mort le lendemain.

Société de l'Industrie Minérale

LE CONGRÈS